

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Travaux d'optimisation énergétique et d'accessibilité au centre social des Minimes – Validation du plan de financement et des demandes de subvention**

*La commune de Châtellerault est propriétaire du bâtiment occupé actuellement par le centre social des Minimes, 19 rue des Minimes. Ce bâtiment regroupe les activités du centre social : services du secteur enfance (contrat local d'aide aux devoirs,...), jeunesse (local jeunes, ...), famille (actions parentalité, animations famille, ...) et insertion (chantier d'insertion, ...). La salle polyvalente accueille différentes activités : bourse aux vêtements, cours de danse, de yoga, de gymnastique volontaire, des ateliers d'art, des ateliers image et numérique, de couture, de vannerie,...*

*Engagée dans une démarche de développement durable et de mise en accessibilité des bâtiments publics, la municipalité souhaite réaliser la rénovation des bâtiments afin :*

- d'une part, de réaliser une amélioration importante de leur performance énergétique (isolation par l'extérieur du bâtiment salle polyvalente, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière et réaménagements divers),*
- d'autre part, d'offrir un meilleur accueil aux habitants du quartier et rendre également les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.*

*Par cette opération, il convient d'atteindre un taux minimum de 30% d'économie d'énergie conformément au diagnostic de performance énergétique, par rapport à la situation initiale, et d'obtenir a minima une classe de performance énergétique de catégorie C.*

*Le coût des travaux s'élève à 400 470 € H.T., soit 480 564 € TTC. Il est prévu de financer l'opération de la manière suivante, en mobilisant des aides financières à hauteur de 71,6% du montant HT de travaux :*

<i>- C.A.F. de la Vienne</i>	<i>= 100 000 €</i>
<i>- Fonds européen de développement régional</i>	<i>= 107 043 €</i>
<i>- Département de la Vienne</i>	<i>= 80 000 €</i>
<i>- Autofinancement de la commune</i>	<i>= 193 521 €</i>

*\* \* \* \* \**

**VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 28 janvier 2016

n°12

page 2/2

**VU** la délibération n° 13 conseil municipal du 28 janvier 2016 inscrivant les travaux du centre social des Minimes dans un appel à projets régional visant à faire financer par les fonds FEDER "l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants",

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault, labellisée au titre du système de management de l'énergie Cit'ergie, s'est engagée à optimiser la performance énergétique de ses bâtiments,

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault soutient le centre social des Minimes dans ses activités d'intérêt local,

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault souhaite privilégier l'accueil des publics dans les différentes structures associatives mises à disposition,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès des partenaires financiers visés ci-dessus : caisse d'allocations familiales, communauté européenne, Département, leur participation à cette opération,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 4/02/2016

Publié à la mairie, le 1/02/2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 435